

Les Dossiers

Où, Quand, Comment ???

11/17 ans - Primu Passu
18/30 ans - Scumessa d'Avvene

Les porteurs de projets doivent remettre leur dossier de candidature avant fin mai ou fin octobre

Pièces constitutives du dossier

- La photocopie de la pièce d'identité du représentant du projet
- Une ou plusieurs attestation(s) de parrainage sur papier libre (Scumessa d'Avvene)
- Le formulaire d'adhésion dûment signé par le représentant du projet (Primu Passu)
- L'autorisation parentale pour les mineurs (Primu Passu)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du représentant du projet, ou du tiers désigné, pour la perception du prix (association, collectivité, tuteur...)

Téléchargez le dossier de candidature sur
www.corse.fr



La CTC donne de l'élan à vos idées...

11/17 ans - Primu Passu
18/30 ans - Scumessa d'Avvene

Dépôt des dossiers de candidature, conseils et renseignements



Collectivité
Territoriale
de Corse

Direction du Sport et de la Jeunesse

• AJACCIO •

Rue de l'Aspirant Michelin - 20000 Ajaccio
Tél . 04 95 50 38 96

• BASTIA •

17, bis Bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Tél . 04 95 30 99 40

Les dossier de candidature sont à remettre avant fin mai ou fin octobre

Téléchargez le dossier de candidature sur
www.corse.fr



La CTC donne de l'élan à vos idées...

11/17 ans - Primu Passu
18/30 ans - Scumessa d'Avvene

Vous avez entre 11 et 30 ans
Vous avez des projets...

lancez-vous !!!

La CTC vous aide à les réaliser

Les meilleurs seront récompensés

Thèmes des Projets :

- > Citoyenneté
- > Environnement
- > Animations sportives et culturelles
- > Solidarité
- > Europe



Collectivité
Territoriale
de Corse

Téléchargez le dossier de candidature sur
www.corse.fr



La CTC donne de l'élan à vos idées...

**Vous avez entre 11 et 30 ans
Vous avez un projet culturel, sportif,
scientifique ou économique...**

VOUS SOUHAITEZ LE CONCRÉTISER...

Participez au concours « Ghjovani in mossa - Envie d'Agir », organisé par la Collectivité Territoriale de Corse. Elle vous aidera à financer votre projet.

Selon votre âge participez au :

- Défi Junior, "Primu Passu" pour les 11/17 ans doté de 1600 € de prix maximum
- Défi Jeunes "Scumessa d'Avvene" pour les 18/30 ans doté de 8500 € de prix maximum

Types de projets

Le projet peut être individuel ou collectif et devra concerner l'une des 6 thématiques suivantes :

- Citoyenneté
- Environnement
- Animation locale (sports et culture)
- Solidarité de proximité
- Solidarité internationale
- Europe

Les actions du projet pourront être :

- Culturelles : beaux-arts, musique, danse, spectacle vivant...
- Sportives : raids, courses, compétitions...
- Scientifiques : expérience, recherche, formation...
- Economiques : création d'entreprise...

Primu Passu 11-17 ans

Conditions d'accès

- Avoir de 11 ans à 17 ans révolus
- Résider en Corse ou être ressortissant de l'Union européenne à condition que le projet se déroule en Corse ou soit organisé à partir de la Corse
- Faire compléter par son représentant légal le formulaire d'adhésion
- Avoir déposé son projet avant tout commencement de réalisation

Scumessa d'Avvene 18-30 ans

Conditions d'accès

- Avoir de 18 ans à 30 ans révolus
- Résider en Corse ou être ressortissant de l'Union européenne à condition que le projet se déroule en Corse ou soit organisé à partir de la Corse
- Avoir déposé son projet avant tout commencement de réalisation

Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligible, le projet doit poursuivre au moins un des objectifs suivants :

- Encourager la participation des jeunes à la vie locale et à l'organisation collective
- Développer les pratiques culturelles, sportives, scientifiques, créatrices de lien social
- Favoriser l'ouverture à l'Europe

Le parrainage du projet n'est pas obligatoire pour les 11/17ans.

Le parrainage du projet est obligatoire pour les 18-30 ans.

- Le parrain peut-être un département, une commune, une entreprise, un établissement public ou une association qui atteste du sérieux du projet et croit en sa faisabilité.
- Le parrainage en nature et/ou en espèces devra représenter 30% du montant de l'aide sollicitée.
- Le projet du candidat ne doit pas être inscrit dans les statuts de l'organisme parrain.

Un conseil personnalisé de la Direction des sports et de la jeunesse vous permettra de constituer votre dossier de candidature.

Vous devez déposer votre dossier de candidature avant fin mai ou fin octobre, auprès de la Direction du Sport et de la Jeunesse de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les projets seront examinés par un jury régional organisé par la Collectivité Territoriale de Corse qui décernera les prix aux meilleurs candidats.

Les lauréats de ce concours régional pourront participer au concours national lancé par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

www.enviedagir.fr